NOTE D'INFORMATION

EMERGENCE MONETAIRE

Nature juridique **FCP**

Société de gestion
VALORIS MANAGEMENT

VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de l'article 86 du Dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux Organismes de Placement Collectif en Valeurs Mobilières tel que modifié et complété, l'original de la présente Note d'Information a été soumis à l'appréciation du Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) qui l'a visé sous la référence VP15034 en date du 27/07/2015.

Directeur Genéral

Hassan BOULAKHADA

ET RS

ORGANISME RESPONSABLE DE LA NOTE D'INFORMATION

La présente note d'information a été préparée par la société de gestion VALORIS MANAGEMENT sise à 355, Route d'EL Jadida, Casablanca, Maroc représentée par EL YAMANI Khalil en sa qualité de Directeur Général Délégué, qui atteste de la sincérité des informations qu'elle contient.

Dénomination et signature

TALORIO D'EI Jadida 355, Roun 22 3 97 60 Tél: 05 22 3 06.05 Fax: 05 28

Avertissement

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en actions ou parts d'un Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières (OPCVM) comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de divers facteurs. Aussi, est-il recommandé aux investisseurs potentiels de ne souscrire aux parts et actions d'OPCVM qu'après avoir pris connaissance de la présente note d'information.



I- CARACTERISTIQUES GENERALES

- Dénomination sociale : **EMERGENCE MONETAIRE**

- Nature juridique : FCP

- Code Maroclear : MA0000037863

- Date et référence de l'agrément : 24/06/2015, GP15016

- Date de création : 13/07/2015

- Siège social : **355, Route d'EL Jadida, Casablanca, Maroc**

- Durée de vie : **99** ans

- Exercice social : **01/01** au **31/12**

- Apport initial : 1,000,000 de Dirhams

- Valeur liquidative d'origine : 1,000 Dirhams

- Etablissement de gestion : VALORIS MANAGEMENT représentée par EL

YAMANI Khalil

- Etablissement dépositaire : **BMCE Bank**

Commercialisateur

Etablissements commercialisateurs	Responsable à contacter	Téléphone
CAPITAL GESTION GROUP	Youssef JAIDI	05 22 23 97 60
VALORIS MANAGEMENT	Youssef JAIDI	05 22 23 97 60

- Commissaire aux comptes

: EL JerariAudit & Conseil représentée par Mohamed

EL Jerari

II- CARACTERISTIQUES FINANCIERES DE L'OPCVM

- Classification : Monétaire.

- Sensibilité min : 0 (exclu)

- Sensibilité max : 0.5 (inclus)

- Indice de référence : TMP au jour le jour (taux moyen pondéré) sur le marché interbancaire publié par bank almaghreb

- Objectifs de gestion : Offrir aux souscripteurs un rendement supérieur au taux moyen pondéré sur le marché interbancaire (TMP au jour le jour) tout en assurant la sécurité et la liquidité des placements des porteurs de parts.

- Stratégie d'investissement :

La totalité de l'actif du FCP, hors titres d'« OPCVM monétaires », créances représentatives des opérations de pension qu'ils effectuent en tant que cessionnaires et liquidités, sera en permanence investi en titres de créances. De plus, au moins 50% de l'actif susvisé est en permanence investi en titres de créances de durée initiale ou résiduelle inférieure à un an. Le FCP ne peut détenir d'actions, ni de certificats d'investissement, ni de droits d'attribution ou de souscription, ni de parts d'OPCVM « actions », ni de parts d'OPCVM «

diversifiés », ni de parts d'OPCVM « contractuels ». Par ailleurs, le fonds pourra consacrer au maximum 10% de son actif net à des opérations de placement en devises à l'étranger, dans les limites, règles et conditions de la réglementation en vigueur.

- Durée de placement recommandée : 1 jour à 3 mois
- Souscripteurs concernés : Les personnes physiques et morales résidentes et non résidentes ainsi que les investisseurs institutionnels.

III- MODALITES DE FONCTIONNEMENT

- Date de commercialisation de l'OPCVM : Dés publication de la note d'information
- Périodicité de calcul de la valeur liquidative : La valeur liquidative est calculée sur une base quotidienne, chaque jour ouvré ou, Si celui-ci est férié, le premier jour ouvré qui suit.
- Modalités de diffusion de la valeur liquidative : Affichage dans le premier jour ouvrable qui suit la détermination de la Valeur Liquidative dans les locaux du réseau de commercialisation et publication dans un journal d'annonces légales au mois une fois par semaine.
- Méthode de calcul de la valeur liquidative : les méthodes d'évaluation de l'OPCVM sont conformes à celles prévues dans la circulaire du CDVM.
- Modalités de souscription et de rachat: Les souscriptions et les rachats peuvent être effectués à tout moment sur la base de la prochaine valeur liquidative. Le prix de souscription est égal à la prochaine valeur liquidative de la part majorée de la commission de souscription. Le prix de rachat est égal à la prochaine valeur liquidative minorée de la commission de rachat. Les rachats comme les souscriptions sont effectués à la prochaine valeur liquidative. Les demandes de souscription et de rachat devront être effectuées auprès du réseau de commercialisation avant 10H30 du jour du calcul de la valeur liquidative.
- Affectation des résultats : capitalisation entiére,Le « FCP EMERGENCE MONETAIRE» est un FCP de capitalisation. Les intérêts sur titres de créances seront comptabilisés selon la méthode dite des coupons courus.
- Régime fiscal : le régime fiscal applicable à l'OPCVM est fixé par le dahir portant loi n°1-93-213 relatif aux OPCVM, tel que modifié et complété par le Code Général des Impôts.

IV- COMMISSIONS ET FRAIS

- Commissions de souscription et de rachat :
 - Commission de souscription maximale :
 - Au maximum 0% hors taxe du montant souscrits
 - Commission de rachat maximale :
 - o Au maximum 0% hors taxe du montant rachetés
 - Cas d'exonération :
 - o à la discrétion du réseau placeur.





Frais de gestion :

Le taux des frais de gestion annuels est au maximum de 2% hors taxes de l'actif net constaté déduction faite des parts ou actions d'OPCVM détenues en portefeuille et gérées par VALORIS MANAGEMENT. Ils seront provisionnés à chaque valeur liquidative et débités mensuellement à mois échu. Ces frais de gestion couvrent les charges suivantes :

Libellés Frais de gestion	Taux Frais de gestion
(1) Frais publications	20000 HT
(2) Commissaire aux	20000 HT
comptes	
(3) Commissions CDVM	0,025% HT
(4) Dépositaire	0.04% HT
(5) Maroclear	4 000 dhs
(commission de gestion	
du compte émission)	
(6) Maroclear (droit	0.0075% si actif inférieur à 100 millions
d'admission)	0.0025% si actif compris entre 100 et 500
	millions 0.0006% si actif compris entre
	500 millions et 1 milliard 0.0001% si
	actif supérieur à 1 milliard
Prestations de VALORIS	Frais de gestion -(1)-(2)-(3)-(4)-(5)-(6)
MANAGEMENT	

